

Infos septembre 2018

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Le règlement général sur la protection des données en vigueur depuis le 25 mai 2018 s'applique aux données nécessaires à l'envoi de la newsletter. La plus stricte confidentialité s'applique à ces données qui ne seront jamais cédées ni échangées. Si vous souhaitez obtenir des informations quant au traitement de ces données ou les faire rectifier, informez-moi de vos demandes auxquelles je répondrai immédiatement. Si vous souhaitez vous désinscrire et faire supprimer les données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : secretariat@jnavocat.be

Le 17 octobre dès 6h00 du matin, il faudra « lever le pied »

Tous les six mois, la police fédérale organise un « marathon-speed » au cours duquel elle intensifie les contrôles de vitesse. L'édition « automne 2018 » aura lieu du 17 octobre à 6h00 du matin au 18 octobre à 6h00. Lors du marathon du mois d'avril, 1.400.000 conducteurs avaient été contrôlés dont 35.000 étaient en infraction.

Petite originalité du marathon du 17 octobre: un préavis de grève de trois des quatre principaux syndicats policiers a été déposé, ceux-ci menaçant de boycotter le marathon. Sachant que des grèves peuvent être suivies de manière très variable d'une ville à l'autre, la prudence reste néanmoins indiquée même si la grève était confirmée.

Captivés par leur Smartphone, 15% des piétons se mettent en grand danger

Dénommés « smombies », contraction des mots Smartphone et zombies, ces piétons sont à ce point concentrés sur leur téléphone qu'ils ne prennent plus aucune attention à ce qui se passe devant et autour d'eux. Cela peut donner lieu à des chutes, des heurts de personnes, des chocs contre des poteaux ou du mobilier urbain ou, plus grave, des heurts par une voiture ou un tram.

Une étude récente dresse le classement de 6 villes européennes : 8% de « smombies » à Amsterdam, 10% à Rome, 15% à Bruxelles, Paris, Berlin et 23% à Stockholm.

Plusieurs villes ont pris des mesures spécifiques : diodes clignotantes rouges sur le sol à proximité des rails de tram à Augsburg (Allemagne), système également utilisé en Autriche et en Australie. Envoi de messages d'avertissement directement sur Smartphone à Munich, bus lançant des messages vocaux à Portland, Seattle et Cleveland (USA).

Un nouveau contrat d'assurance « responsabilité civile » auto

Un arrêté royal du 16 avril 2018, applicable aux accidents survenus après le 12 mai 2018, modifie le contenu du contrat RC Auto. Les assureurs sont tenus d'adapter le texte des contrats en cours avant le 1^{er} novembre 2019. Vous recevrez donc au plus tard le 31 octobre 2019 le texte de votre nouveau contrat d'assurance auto.

La France inaugurera en octobre une « ville-fantôme » pour les voitures autonomes

L'objectif est de tester l'intelligence artificielle qui équipe les véhicules autonomes dans toutes les situations urbaines possibles et en toute sécurité. En France, le centre d'essai pour les véhicules autonomes (CEVA), situé sur l'autodrome (ancien circuit automobile) de Linas-Montlhéry dans l'Essonne à 30 kilomètres de Paris, sera inauguré en octobre 2018. Ce type d'infrastructures existe déjà aux USA (Mcity dans le Michigan) et en Corée du sud.

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages

jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be